

DLP -8-7-85538098

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

REGION AQUITAINE

ÉDITION GRANDES CULTURES

Ministère de l'Agriculture
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Chemin d'Artigues - 33150 CENON
Tél. 56 - 86 22 75

PUBLICATION PÉRIODIQUE
Régisseur d'Avances et de recettes
Direction départementale de l'Agriculture
CCP BORDEAUX 6702.46 X

I.S.S.N. : 31324425300016

BULLETIN TECHNIQUE N° 14 - MERCREDI 26 JUIN 1985

MAIS :

AGIR

Noctuelle terricole : Traiter dès détection importante de vers gris

SURVEILLER

Pyrale : Compter le nombre de pontes sur les semis précoses de maïs doux

LUZERNE PORTE-GRAINE :

AGIR

Cécidomyie des fleurs : Renouvellement de la protection.

MAIS

VERS GRIS :

Les infestations de la noctuelle migratrice Scotia ipsilon n'ont occasionné des dégâts importants que très localement (semis antérieurs au 25/04/85 du marais blayais).

Les attaques que l'on observe actuellement sont dues à des chenilles généralement jeunes (1,5 à 2 cm de long) de noctuelle sédentaire. Les dégâts sont disséminés dans les parcelles et leur intensité varie beaucoup selon les situations. Un traitement n'est nécessaire que si l'on trouve au moins 2 pieds flétris pour 30 plantes, et si le maïs a moins de 7-8 feuilles.

Le sol étant actuellement en encore humide en surface, et les larves étant jeunes, un traitement en pulvérisation à l'aide d'un des produits portés dans le dépliant SPV-AGPM, joint au bulletin n° 9 du 24 avril 85, doit donner satisfaction ; veiller cependant à utiliser un volume d'au moins 800 l/ha.

P..12.1

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles d'AQUITAINE. Le Directeur-Gérant : A. GRAVAUD. C.P.P.A.P. N° 1859 AD

Abonnement annuel : 125 F

PYRALE :

Après un début discret entre le début et la mi-juin, le premier vol de ce ravageur est maintenant à son maximum. Les risques de dégâts ne sont réels que sur les cultures de maïs doux actuellement en floraison ; un traitement de protection des épis doit être effectué si un comptage sur 30 plantes indique la présence d'une ponte.

Sur maïs grain, les attaques de chenilles issues de ce premier vol sont sans incidence.

SESAMIE :

Suite à la période de gel intense de janvier 85, les populations de ce ravageur sont nulles dans l'ensemble de notre région, ou très faibles en vallée des Gaves (Sud du département des Landes) et bordure de la Nivelle (Pays Basque). Aucun risque de dégâts n'est attendu suite au premier vol de cette noctuelle.

LUZERNE PORTE-GRAINE

CECIDOMYIE DES FLEURS :

La protection des boutons floraux exige le renouvellement du traitement 12 à 15 jours après la première application ; se reporter au bulletin n° 13 du mardi 3 Juin 1985.

****

LES PRINCIPAUX RAVAGEURS DE LA LUZERNE PORTE-GRAINE

PHYTONOME

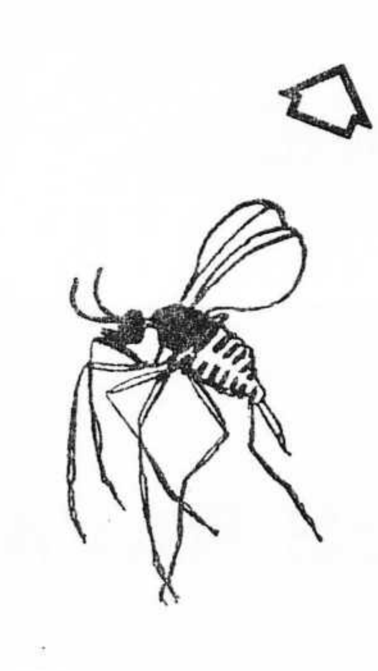


FEUILLAGE DEVORE PAR UNE LARVE AGEE

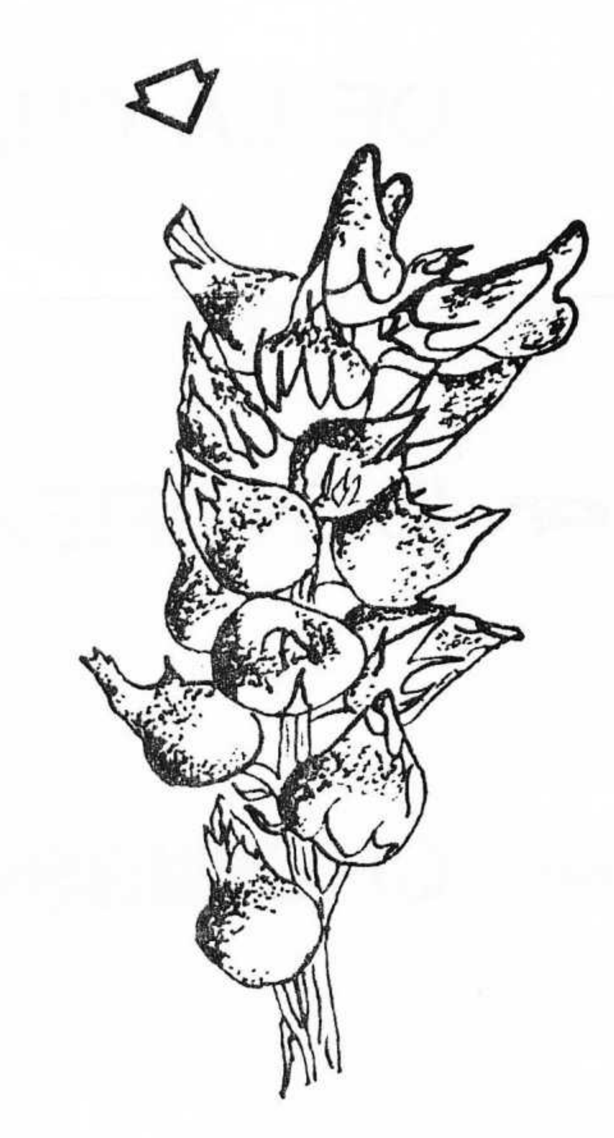
(LES JEUNES LARVES DETRUISENT LES BOURGEONS TERMINAUX)

CECIDOMYIE DES FLEURS

PONTE DANS LES BOUTONS FLORAUX

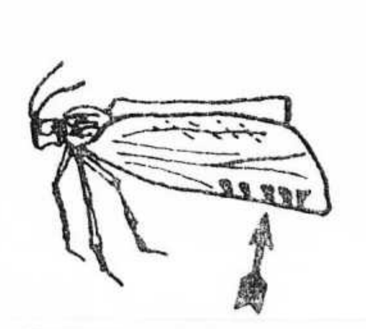


ADULTE (TAILLE 2mm)



FLEURS TRANSFORMEES EN GALLES VIOLACEES STERILES ABRITANT LES LARVES

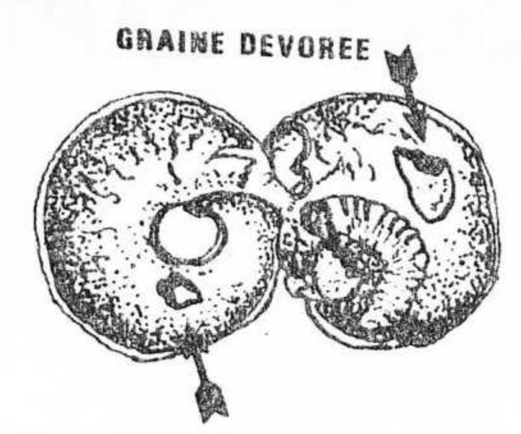
TORDEUSE



STRIES NOIRES

ADULTE (TAILLE 10mm)

GRAINE DEVOREE



TROU D'ENTREE DE LA CHENILLE

INTERIEUR D'UNE GOUSSE PARASITEE PAR UNE CHENILLE

MAIS AUSSI : SITONES,NEGRILS,PUCERONS, PUNAISES, TYCHIUS...

NOM

PRENOM

ADRESSE

CODE POSTAL

COMMUNE

P22

TELEPHONE

TOURNEZ S.V.P.

COMMENT LES RECONNAITRE POUR MIEUX LES COMBATTRE !

☞ **SURVEILLEZ LES STADES SENSIBLES DE LA CULTURE**

☞ **IDENTIFIEZ LES RAVAGEURS PRESENTS**

☞ **CHOISISSEZ LE PRODUIT ADAPTE**

A l'instigation de divers organismes techniques (FNAMS, INRA, SPV...), des réseaux d'observation des ravageurs de la luzerne porte-graine se mettent actuellement en place dans les principales régions productrices.

Basés sur les observations effectuées en culture par des agriculteurs et des techniciens, avec l'aide de la FNAMS et du SPV, ces réseaux permettent d'avertir régulièrement les producteurs des risques encourus par leurs luzernières (Bulletin Technique d'Avertissements Agricoles).

COUPON A RETOURNER A SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX - CHEMIN D'ARTIGUES - 33150 CENON

Je désire effectuer des observations sur ma culture de luzerne

OUI/NON

Je désire recevoir un formulaire d'abonnement au bulletin technique d'Avertissements agricoles

OUI/NON